

**Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **la société METHLINE HOME** (Monsieur Jean-Marc MEURANT) située Avenue Neef 63 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Rue de Sainval, 9 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section B n°171G.**

La demande vise les travaux suivants : remplacement d'un ancien garage privé difficilement accessible par l'extension de la maison existante et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- Le volume secondaire n'est pas subordonné en superficie et en hauteur par rapport au volume principal ;
- L'emprise bâtie représente plus de 20% de la superficie constructible de la parcelle ;
- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
- Les excroissances à l'arrière du volume secondaire ;
- L'utilisation de panneaux aluminium comme matériaux de parement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9:00 à 12:00 et le jeudi de 17:00 à 19:00, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 2 septembre 2026 au 16 septembre 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be